

Vision Bienne 2030
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

OBJECTIFS DE LÉGISLATURE 2021-2024	MESURES 2021-2024	<i>1. Diversité</i>	<i>2. Bilinguisme</i>	<i>3. Caractère urbain</i>	<i>4. Espaces publics</i>	<i>5. Climat</i>
1. La Ville de Bienne encourage la participation de la population biennoise et y contribue en proposant un budget participatif, des processus et des projets dans les quartiers.	<p>1.1 Un budget participatif est introduit (somme à disposition pour des projets fruits des réflexions et des décisions de la population).</p> <p>1.2 Une logique participative est instaurée au sein de l'Administration municipale pour les projets qui s'y prêtent dans les quartiers.</p> <p>1.3 Un concept sur la création de zones de rencontre en lien avec la population est approuvé.</p>					
2. Les offres dans le cadre et en dehors de l'aide sociale visent à rendre capable les bénéficiaires de l'aide sociale et les groupes de personnes précarisées de développer de nouvelles méthodes et possibilités pour se prendre en charge et gagner en autonomie.	<p>2.1 Le projet pilote FocusTravail est lancé pour esquisser des perspectives. Il a pour but d'atteindre une proportion aussi importante que possible des personnes bénéficiant de l'aide sociale à Bienne et d'obtenir ainsi l'effet escompté. Le projet doit débuter en 2022, en visant avant tout les personnes qui arrivent à l'aide sociale.</p> <p>2.2 Le travail d'insertion met davantage l'accent sur la participation et la mise en valeur de compétences inutilisées. Dans ce but, des projets sont lancés dans les quartiers, aussi par thèmes.</p> <p>2.3 L'activité de prévention du Département des affaires sociales est renforcée afin que chaque homme ou femme puisse vivre de manière autonome malgré certains problèmes.</p> <p>2.4 Une action (campagne) de communication d'envergure menée en réseau doit sensibiliser aux circonstances, aux possibilités et aux mesures préventives dans le contexte de la précarité (prévention et possibilités d'aide), afin de faire face aux conséquences des mesures liées à la pandémie en informant la population.</p>					
3. Les possibilités d'occupation sur le marché secondaire du travail sont accrues. Dès lors, davantage de personnes ont les aptitudes pour débiter à moyen terme un processus d'insertion professionnelle durable. Le nombre de personnes quittant l'aide sociale pour passer au marché primaire du travail augmente.	<p>3.1 Le Département des affaires sociales collabore activement au projet d'optimisation de l'insertion professionnelle du Canton de Berne. En parallèle, les programmes conceptuels et les processus sont remaniés en fonction des nouvelles circonstances et répartis entre le Service social, l'antenne «emploi» (projet pilote FocusTravail) et le Service spécialisé de l'insertion professionnelle (SSIP Seeland) de façon à réorienter de manière optimale les ressources, les compétences et les démarches sur les groupes-cibles et sur l'efficacité des activités.</p> <p>3.2 Le catalogue de mesures d'intégration est axé sur l'indépendance et la cohabitation. Plusieurs projets sont lancés et menés dans ce domaine.</p> <p>3.3 Dans le cadre de l'activité conceptuelle et méthodologique de l'aide sociale, l'acquisition de compétences occupe une place encore plus importante pour favoriser une intégration durable. Les bases élaborées pour 2020/2021 dans le cadre de la campagne de formation continue sont poursuivies et appliquées dans le but que les compétences de base soient encouragées de manière plus ciblée et développée par un plus grand nombre de groupes-cibles.</p> <p>3.4 Le Service spécialisé de l'intégration soutient et intensifie des projets dans les domaines de l'acquisition de compétences de base et de l'insertion professionnelle, là où les structures habituelles (ORP, DAS, AI) présentent des lacunes. Le soutien consiste en conseils sur des projets, en consultations spécialisées et en cofinancements.</p>					

OBJECTIFS DE LÉGISLATURE 2021-2024	MESURES 2021-2024	1.	2.	3.	4.	5.
4. Les cas de violence domestique baissent à Bienne.	<p>4.1 Sensibilisation: organisation de l'exposition «Plus fort que la violence» à Bienne.</p> <p>4.2 Sensibilisation: organisation d'actions dans l'espace public telles que des campagnes d'affichage, des spots publicitaires, la distribution de dépliants.</p> <p>4.3 Prévention: renforcement de la collaboration entre les directions municipales dans le domaine du travail dans les quartiers, par exemple lors de tables rondes organisées spécifiquement pour les hommes ou pour les femmes. Renforcement de la collaboration avec Solidarité Femmes, par exemple par un soutien de projets tels que «Cut & Quit».</p>					
5. L'égalité des chances pour la population est favorisée dans les quartiers.	<p>5.1 Dans les quartiers, toutes les personnes actives dans le domaine de la formation formelle, non formelle et informelle se mettent en réseau (paysage éducatif). Cela concerne la petite enfance (encouragement précoce), mais aussi l'enfance et l'adolescence. Les InfoQuartiers forment les permanences chargées de cette question dans les quartiers.</p> <p>5.2 Tous les quartiers disposent d'infrastructures scolaires modernes. L'accès aux installations scolaires et sportives est accordé à toute personne. Une école dite à horaire continu existe dans chaque quartier.</p>					
6. La part des femmes et celle des francophones parmi les cadres de l'Administration municipale augmentent.	<p>6.1 Pour chaque poste de cadre mis au concours, il est spécifié qu'à compétences égales, celui-ci sera attribué à une femme francophone en premier lieu et à une femme alémanique ou un homme francophone en second lieu.</p> <p>6.2 Un budget est réservé au Département du personnel pour aider les directions et départements s'ils doivent faire appel à une entreprise «chasseuse de tête» et à des annonces ciblées, afin d'augmenter les chances d'engagement de femmes francophones.</p>					
7. Le bilinguisme dans les écoles et dans les instituts de formation ultérieurs se développe et positionne Bienne comme la ville de la culture bilingue.	<p>7.1 Promouvoir des projets visant à développer le bilinguisme dans les écoles grâce à l'immersion (bilinguisme 2.0, Fibi et FibiS).</p> <p>7.2 Positionner Bienne comme capitale culturelle bilingue à la charnière des régions contiguës (Jura bernois, Seeland) et proches (Neuchâtel, Soleure, Berne, etc.). Ce positionnement implique des projets culturels: lancer davantage d'événements culturels bilingues (Nebia, projet théâtral du Rennweg 26), soutenir la production et la diffusion d'offres culturelles bilingues (plus que de simples événements): campagne de promotion des offres culturelles biennoises dans les régions; création de conditions de travail et de vie attractives pour les classes créatives (lieux, soutiens, ...).</p> <p>7.3 Dans les EMS, la proportion d'apprentis et apprenties – francophones et germanophones – est équilibrée.</p> <p>7.4 Le bilinguisme dans le secteur des loisirs (formation non formelle et informelle: clubs de sport, animation socioculturelle, écoles à journée continue, quartiers et places de jeux, etc.) est encouragé de manière ciblée par des mesures de communication. Cela contribue à véhiculer une image positive du bilinguisme biennois et de la diversité vivante.</p>					

OBJECTIFS DE LÉGISLATURE 2021-2024	MESURES 2021-2024	1.	2.	3.	4.	5.
8. Bienne crée des quartiers attractifs, intensifie sa collaboration avec les communes de l'agglomération, croît et demeure la dixième plus grande ville de Suisse.	<p>8.1 Mettre en place une organisation de projet pour «renforcer l'agglomération biennoise» en comptant sur la participation des communes voisines. Lancer des coopérations et des activités concrètes avec d'autres communes, où la Ville de Bienne jouera un rôle prédominant. Une expertise externe (portant sur les chances et les risques) est menée.</p> <p>8.2 Promouvoir de nouvelles formes d'habitat, innovantes et communautaires dans le but de générer un nouveau substrat fiscal et de souligner dans le même temps le caractère urbain et créatif de Bienne. Un prélèvement sur le financement spécial pour des projets de planification en partenariat avec les maîtres d'ouvrage d'utilité publique est examiné.</p> <p>8.3 Activer le lobbysme politique aux niveaux cantonal et fédéral.</p> <p>8.4 La campagne «Bienvenue à Bienne» se poursuit activement et met en valeur Bienne comme site de vie et de travail.</p> <p>8.5 Sur les terrains appartenant à la Ville de Bienne sont essentiellement soutenus des projets de coopératives de construction de logements d'utilité publique en droit de superficie. Des mesures de planification sur les terrains privés visent à favoriser le respect d'objectifs supérieurs en matière de densification et de protection du climat. Les besoins en matière de logement de tous les groupes-cibles doivent pouvoir être satisfaits, car une large mixité sociodémographique renforce l'attrait de la cité et attire les «bons» contribuables, indispensables pour garantir l'équilibre social et sociétal.</p>					
9. Les entreprises à Bienne se diversifient, deviennent plus solides et permettent d'assurer l'évolution financière de la Ville.	<p>9.1 Remanier sur le plan matériel et formel les instruments de communication et d'information concernant la place économique de Bienne.</p> <p>9.2 Mener une campagne promotionnelle proactive sur la base du Parc Suisse d'innovation en collaboration avec la Promotion économique du canton de Berne.</p> <p>9.3 Remettre en place une gestion de la clientèle clé avec les principaux acteurs et actrices de la place économique (taille, innovation, potentiel d'avenir).</p> <p>9.4 L'échange entre les hautes écoles et les milieux économiques ainsi qu'un parc d'innovation soutiennent le développement de la place économique.</p> <p>9.5 Analyser l'attrait de Bienne en tant que site économique et définir des mesures pour le renforcer.</p> <p>9.6 La politique foncière est utilisée de manière ciblée pour promouvoir la diversification de l'économie.</p> <p>9.7 Stabiliser et optimiser les finances communales, pour que la ville puisse se développer continuellement en fonction des besoins et établir des plans pour l'avenir.</p>					
10. Les quartiers sont délestés du trafic individuel motorisé et l'augmentation du trafic prend exclusivement la forme d'une mobilité respectueuse du climat.	<p>10.1 Lancement de la mise en œuvre de la MaC axe nord-sud.</p> <p>10.2 Projet d'agglomération; projets Geyisried, zone 30 km/h dans le quartier Bubenbergr.</p> <p>10.3 Plan sectoriel Vélo: planification de la mise en œuvre et réalisation des premières mesures.</p> <p>10.4 Les autres planifications sectorielles dans le domaine de la mobilité (TP, circulation piétonne, TIM et stationnement) sont élaborées sur la base de la Stratégie globale de mobilité.</p>					

OBJECTIFS DE LÉGISLATURE 2021-2024	MESURES 2021-2024	1.	2.	3.	4.	5.
11. «Vivre ensemble dans le respect mutuel»: les actes de violence contre les personnes et les choses dans l'espace public baissent et des mesures concrètes sont prises pour renforcer le courage civil et la tolérance réciproque.	<p>11.1 Identifier les lieux anxiogènes et veiller à renforcer la sécurité objective et le sentiment subjectif de sécurité au moyen de mesures ciblées (de construction).</p> <p>11.2 La sécurité est prise en considération et intégrée dès le début lors de la planification de tous les espaces et infrastructures publics.</p> <p>11.3 La Ville de Bienne élabore une stratégie quant à sa pratique d'autorisation des (grands) événements.</p> <p>11.4 Faire mieux connaître le Centre de contact pour la prévention de l'extrémisme et de la violence.</p>					
12. La cohésion et les échanges entre les générations sont intensifiés.	<p>12.1 Implémenter le Département Générations & Quartiers et permettre à toutes les générations d'avoir accès aux InfoQuartiers (faire en sorte que les infrastructures de quartier puissent être utilisées par toutes les générations).</p> <p>12.2 Promouvoir les possibilités de rencontres intergénérationnelles, mener des promenades de «diagnostic» et organiser des conférences et forums de quartier.</p> <p>12.3 Mettre en œuvre des projets intergénérationnels, en collaboration avec les EMS et la FLOPA; créer des îles du sport qui rassemblent les différentes générations; utiliser les EMS comme centres de quartier; promouvoir le modèle d'habitat 2030 de CURAVIVA.</p>					
13. La nécessité de rénover les bâtiments municipaux baisse, tandis que la qualité énergétique et écologique augmente suite à leur rénovation.	<p>13.1 Les crédits pour rénover et améliorer énergétiquement le Palais des Congrès sont octroyés.</p> <p>13.2 Des locaux scolaires sont construits en suffisance, en particulier grâce à la réalisation de la nouvelle école de la Champagne.</p> <p>13.3 Réduction du besoin de rénovation des locaux scolaires et d'autres bâtiments inscrits au patrimoine administratif, notamment remplacement de l'école des Platanes.</p> <p>13.4 Les rénovations sont exemplaires sur les plans énergétique et écologique.</p>					
14. Les émissions de gaz à effet de serre de Bienne (territoire, Administration municipale et énergie grise) baissent, au moins en suivant la trajectoire de réduction fixée.	<p>14.1 Les mesures de la Stratégie climatique 2050, volet «Protection du climat», sont en cours de réalisation.</p> <p>14.2 La trajectoire de réduction applicable à l'Administration municipale est quantifiée à fin 2022 et un système de suivi et de surveillance est mis en place.</p> <p>14.3 La Stratégie de propriétaire d'ESB vise l'objectif «zéro émission nette», notamment en augmentant le nombre de réseaux de chaleur.</p> <p>14.4 Informer et sensibiliser la population concernant les effets du changement climatique et l'impliquer dans la mise en œuvre de mesures de protection du climat.</p> <p>14.5 Diverses mesures visant à renforcer le cycle des matières recyclables sont mises en œuvre: en particulier la construction du centre de recyclage et l'élaboration d'un programme de tri des déchets.</p> <p>14.6 Électrification de la flotte de véhicules</p>					

OBJECTIFS DE LÉGISLATURE 2021-2024	MESURES 2021-2024	1.	2.	3.	4.	5.
15. La stratégie en matière de biodiversité et la Stratégie climatique 2050, volet «Adaptation au changement climatique», sont élaborées.	<p>15.1 Une stratégie en matière de biodiversité est élaborée.</p> <p>15.2 La gestion des espaces verts suit une orientation écologique.</p> <p>15.3 Le plan d'action «biodiversité» 2021–2024 est complet et au moins un tiers des mesures visant à protéger les espaces est mis en œuvre.</p> <p>15.4 Une Stratégie climatique, volet «Adaptation au changement climatique», est élaborée.</p>					
16. L'informatique scolaire est mise en place et utilisées à large échelle.	<p>16.1 Équiper les écoles publiques d'outils informatiques (appareils, services, logiciels, installations audiovisuelles, imprimantes) selon le projet DiAna. En parallèle, l'organisation (p. ex. service d'assistance) nécessaire à l'exploitation des infrastructures et services DiAna est mise en place.</p> <p>16.2 Former les spécialistes des médias et de l'informatique, les membres du corps enseignant et les élèves sur les infrastructures DiAna, sur l'application pédagogique d'Office 365 et sur les questions de sécurité informatique.</p> <p>16.3 Organiser des échanges d'expérience et la coordination au sein des organes définis dans le domaine des médias et de l'informatique pour assurer un développement continu et l'élargissement des compétences en matière d'enseignement numérique et d'organisation numérique des écoles.</p> <p>16.4 Projet d'amélioration de la communication et de l'échange de données au sein de l'organisation ainsi qu'avec les partenaires et groupes d'interlocuteurs (p. ex. les parents) grâce à l'utilisation des nouveaux outils et services informatiques.</p> <p>16.5 Projet de développement et d'optimisation de l'informatique scolaire après DiAna concernant l'infrastructure et l'exploitation, y compris proposition à l'organe compétent.</p> <p>16.6 Projet de développement de nouveaux programmes d'enseignement (numérisation [nouveaux programmes intégraux] plutôt que simple conversion numérique [du papier à Word]) et mise en pratique au quotidien dans les écoles.</p>					
17. La Ville de Bienne offre des prestations numériques en adéquation avec les besoins des utilisateurs et utilisatrices.	<p>17.1 Introduction ou extension des guichets électroniques. Au moins deux nouvelles prestations publiques sont disponibles chaque année via le portail en ligne www.biel-bienne.ch.</p> <p>17.2 Introduction de processus numériques standardisés au sein de l'Administration municipale (gestion électronique des affaires [GEVER]).</p> <p>17.3 Bienne se dote d'une stratégie numérique, en adéquation avec les stratégies cantonales et fédérales, en collaborant étroitement avec les organisations mises en place par le Canton et la Confédération. Elle s'investit pour la prise en compte des intérêts communaux et pour une affectation adéquate des moyens aux besoins en numérisation des communes.</p> <p>17.4 Deux nouveaux canaux sur les réseaux sociaux sont créés et davantage de communication sur Bienne. La Ville de Bienne valorise les activités de l'Administration municipale en communiquant davantage en lien avec le travail effectué par celle-ci, et ce chaque année.</p> <p>17.5 Une gouvernance informatique agile (décisions régulières, livraisons rapides, informations transparentes, adaptation des objectifs) pilotée par les utilisateurs et utilisatrices est mise en place et les investissements informatiques sont priorisés selon des critères de sélection fixés par les utilisateurs et utilisatrices.</p> <p>17.6 Les bases pour répondre aux demandes croissantes des utilisateurs et utilisatrices, liées à la cyberadministration, sont posées: a) cadre légal pour l'échange et l'hébergement des données, b) authentification unifiée des utilisateurs et utilisatrices, c) garantie du respect des réglementations (<i>compliance</i>) en matière de sécurité, bases légales, achats et architecture.</p>					

OBJECTIFS DE LÉGISLATURE 2021-2024	MESURES 2021-2024	1.	2.	3.	4.	5.
<p>18. Des projets visant la valorisation de l'espace public et une utilisation multifonctionnelle renforcée sont développés dans les quartiers avec l'aide de la population.</p>	<p>18.1 Établir une stratégie de développement urbain (projets concrets [Mairie]) par la voie participative fin 2022.</p> <p>18.2 Créer et promouvoir des lieux de culture dans l'espace public (scènes pour spectacles, spectacles de rue, occupation provisoire d'espaces disponibles, art urbain).</p> <p>18.3 Favoriser le développement de projets culturels dans les quartiers (au sein des InfoQuartiers, mais aussi par des occupations provisoires de lieux, des spectacles dans l'espace public).</p> <p>18.4 Créer des lieux pour la pratique de sports ou d'activités physiques pour différents groupes-cibles.</p> <p>18.5 La Ville de Bienne crée et connecte activement les espaces libres non construits qui peuvent être mis en scène par la population intéressée (laboratoire pour des coproductions entre la population et la Ville).</p>					
<p>19. Des projets de développement sont réalisés dans au moins trois quartiers dans le cadre de la stratégie de valorisation de l'espace public.</p>	<p>19.1 La planification du quartier de Mâche au sud des voies CFF est revue/finalisée d'ici 2022, afin de favoriser une restructuration progressive de qualité, notamment en lien avec le développement des lotissements coopératifs.</p> <p>19.2 La planification du «Geyisried Centre» est revue, de manière à créer des conditions optimales à une réalisation dans la prochaine législature. Des mesures à court terme relatives à l'aménagement et au régime du trafic sont mises en œuvre.</p> <p>19.3 Une vision est développée pour le secteur du concours «Europan» en collaboration avec les coopératives concernées.</p> <p>19.4 Cinq zones de rencontre supplémentaires sont réalisées avec la participation de la population.</p> <p>19.5 Cinq places de jeux sont réaménagées avec la participation de la population.</p> <p>19.6 Différents espaces verts sont valorisés dans le cadre de leur entretien (p. ex. Espace vert Jutzhubel). Lors de la plantation de l'espace public, un changement d'approche s'opère, passant de la simple «décoration» à l'encouragement de la biodiversité.</p> <p>19.7 L'art dans l'espace public (expositions suisses de sculpture, projets innovants) et les actions et manifestations culturelles dans l'espace public sont réalisés dans le but de promouvoir l'accès et la participation aux arts et à la culture.</p> <p>19.8 Des connaissances sont tirées de l'utilisation intermédiaire de la Gurzelen. Elles sont consignées de façon à pouvoir être prises en compte lors de la future planification du nouveau quartier.</p> <p>19.9 Au centre-ville, de nouvelles possibilités de rencontre sont créées et la qualité de séjour est améliorée d'ici fin 2023. Dans ce but, la Ville définit les périmètres appropriés qui pourront ensuite être mis en scène par la population intéressée du quartier et par les acteurs et actrices culturels ou socioculturels en coproduction avec la Ville.</p>					